

Le 26 août 2014

NOTE D'INFORMATION N° 2014/05

MODIFICATION DU PLAN DE CIRCULATION

Suite aux travaux d'aménagement de la Place du Village et pour assurer le bon déroulement de la rentrée scolaire, le plan de circulation autour de celle-ci sera modifié **à partir du vendredi 29 août 2014 à 12 h 00**, selon les dispositions de l'arrêté du Maire n° 2014-41 énumérées ci-dessous.

1/ La rue du Tilleul dans sa partie haute est définitivement rendue piétonne et donc interdite à la circulation.

2/ La rue du Tilleul dans sa partie basse (le long de la cantine et de la garderie) est rendue à la circulation uniquement dans le sens allant de la rue de la Brosse vers la rue de la Libération.

3/ La circulation dans la rue de la Brosse se fera en sens unique (sens descendant), du carrefour avec la rue du Bois-Robert jusqu'au carrefour avec la rue des Beauregards. Les autres parties de cette rue restent en double sens de circulation.

Le Maire,
Didier LEBRET